

TADJIKISTAN

Une tragédie méconnue du monde

Dans le lointain Tadjikistan, ancienne république soviétique, une catastrophe en ce qui concerne les droits de l'homme est passée inaperçue. Au cours des 12 derniers mois, une guerre sanglante entre des forces divisées sur les plans régionaux et politiques a coûté la vie à près de 20 000 personnes, a entraîné le départ pour l'exil d'un demi-million de personnes.

Depuis la reddition de la capitale Douchanbé en décembre, aux forces loyales au gouvernement élu le mois précédent dans la cité de Khudzhand, des centaines de civils non armés auraient été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou de "disparition" après leur mise en détention. Les meurtres et "disparitions" sont imputés au ministère de l'Intérieur et au Front populaire du Tadjikistan, groupe paramilitaire qui a mené l'assaut de Douchanbé en décembre et depuis lors a été chargé du maintien de l'ordre.

Le 15 décembre notamment, des soldats en uniforme du ministère de l'Intérieur seraient montés dans des autobus, devant un cinéma de Douchanbé, pour procéder à des contrôles d'identité. Une vingtaine de personnes des régions de Garm et Pamir, où se manifeste une forte opposition au pouvoir, ont reçu alors l'ordre de descendre et ont été abattues sur-le-champ. Beaucoup de gens arrêtés à l'aéroport, ou chez eux, ont plus tard été retrouvés morts dans la rue ou à la morgue de la ville. D'autres ont tout simplement "disparu".

Muso Isoyev, acteur de cinéma connu qui avait participé à des manifestations antigouvernementales, aurait été interpellé en décembre à un arrêt d'autobus de Douchanbé et emmené par des soldats dans un véhicule blindé de transport de troupes. Son corps criblé de balles a été retrouvé dans la rue le lendemain matin.

Shogunbek Davlatmirov, directeur adjoint de l'Association des consommateurs, aurait été assassiné le 21 décembre à l'aéroport de Douchanbé. Davlatmirov a été emmené de force d'un avion de ligne juste avant le décollage, apparemment par des agents du ministère de l'Intérieur ; il a été abattu immédiatement après.

Le 25 janvier, des agents du Front populaire ont appréhendé environ 14 hommes à la ferme d'Etat de Varzob. Les cadavres de dix d'entre eux ont été remis à la morgue de la ville trois jours plus tard ; les autres sont toujours portés "disparus". Un membre du personnel de la santé a déclaré à AI que maintes victimes avaient été torturées ou mutilées, et que l'une d'elles aurait eu le haut du crâne tranché.

Le 27 janvier, des agents présumés appartenir au Front populaire ont fait irruption au domicile de la famille Rizvonov, à Douchanbé, et abattu 11 personnes, dont une femme de 80 ans et un enfant de quatre ans.

Le gouvernement actuel a démenti que ces exactions, entre autres, aient été perpétrées par le Front populaire, arguant que diverses personnes avaient prétendu être des agents du Front populaire "pour marauder et cambrioler".

Cependant, selon des déclarations officielles, les forces de sécurité avaient l'autorisation d'effectuer des exécutions sommaires. En décembre, un commandant militaire a déclaré à la télévision que des mesures "jusqu'à, et incluant l'exécution sur-le-champ" seraient appliquées aux "structures criminelles de la mafia, pillards et maraudeurs". En février, un dirigeant du Front populaire, Sangak Safarov, a déclaré aux journalistes que les formations armées du Front populaire avaient l'ordre de tirer à vue sur "les pillards et maraudeurs" et qu'elles avaient exécuté "maintes fois" ces ordres.

Certains ne survivent à l'arrestation que pour être torturés en détention. Quatre journalistes de la télévision arrêtés en janvier et inculpés de "complot visant à renverser le gouvernement au moyen des médias" auraient été passés à tabac lors d'interrogatoires ; l'un d'eux a eu le nez cassé et perdu plusieurs dents.

Beaucoup des cadavres apportés à la morgue de Douchanbé en janvier et février portaient semble-t-il des marques de torture. Un témoin oculaire a dit à AI que la méthode de torture la plus commune consistait à arracher les ongles, mais que certaines victimes avaient eu des membres rompus délibérément, les oreilles coupées et le visage tailladé à hauteur des yeux - apparemment pour les rendre aveugles. Selon des témoins, certaines ont eu la gorge tranchée, ou ont été en partie écorchées ou brûlées vives.

TCHAD

Le cauchemar continue

Depuis l'accession d'Idriss Déby au pouvoir, en décembre 1990, plus de 500 personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, y compris des insurgés capturés et des civils non armés tués en représailles des raids des rebelles, ou du seul fait de leur origine ethnique.

Plus d'un millier d'autres ont été détenues, brièvement pour la plupart, mais aucun détenu politique n'a été jugé. La torture et les mauvais traitements sont très répandus ; certains prisonniers ont été torturés à mort et des dizaines d'autres ont "disparu".

Depuis février, au moins 45 civils ont été exécutés par l'armée nationale tchadienne . Plus de 100 civils non armés, dont six enfants, ont été massacrés par les troupes gouvernementales dans la ville de Doba au sud, après une attaque rebelle en août 1992. Les soldats se sont ensuite livrés au pillage du district, mettant à sac maisons, bureaux et magasins.

Un rapport d'AI publié en avril* couvre en détail les violations des droits de l'homme massivement commises au Tchad depuis fin 1990, faisant apparaître l'impuissance du Gouvernement Déby à mettre un terme au legs de violence et d'exactions hérité de la dictature d'Hissein Habré.

Le rapport résume aussi les constatations et recommandations d'une commission d'enquête chargée par le gouvernement actuel de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme consternantes perpétrées durant les huit années du régime d'Hissein Habré, avec l'exécution extrajudiciaire d'environ 40 000 Tchadiens.

En janvier, AI a fait appel au gouvernement et aux délégués d'une conférence nationale sur les réformes politiques, leur demandant d'intervenir sans délai pour assurer la protection des droits de l'homme, pressant le gouvernement de souligner que les violations des droits de l'homme sont strictement interdites et d'intimer aux forces de sécurité que les transgresseurs seront poursuivis en justice.

***Tchad : le cauchemar continue (AI Index AFR 20/04/93)**

RWANDA

Alphonse Nkunzurwanda, Célestin Palimehutu et Emmanuel Hakizimana ont "disparu" après leur arrestation, le 13 février, par des soldats et policiers rwandais.

Ces trois étudiants de l'université adventiste de Gisenyi, au nord-ouest du Rwanda, ont été arrêtés le lendemain du jour où une radio a été trouvée en leur possession. Cela aurait apparemment induit les soldats à les soupçonner de liens avec des opposants armés militant au Front patriotique rwandais (FPR). Leurs collègues et les militants locaux des droits de l'homme craignent qu'ils aient été tués.

Ces arrestations ont coïncidé avec une vague d'arrestations et de meurtres de prisonniers, notamment dans la capitale Kigali, lors de contrôles d'identité auxquels ont procédé les forces de sécurité, qui ont arrêté des gens d'origine Tutsi et des opposants politiques présumés au président Juvénal Habyarimana. Au moins 19 personnes arrêtées à Kigali auraient été extrajudiciairement exécutées dans une caserne peu de temps après.

La "disparition" des trois étudiants n'a rien d'inhabituel, car le respect des droits de l'homme ne cesse de se détériorer dans un climat de guerre et de violence ethnique.

Des centaines de personnes, Tutsi pour la plupart, ont "disparu" ou été victimes d'exécutions extrajudiciaires depuis le début, en octobre 1990, du conflit opposant le FPR à prédominance Tutsi aux forces gouvernementales.

Le FPR aurait, quant à lui, procédé à des assassinats et attentats meurtriers de sympathisants présumés du gouvernement, apparemment en représailles des meurtres commis par les forces gouvernementales.

Prière d'envoyer des appels au gouvernement, lui demandant de prendre des mesures immédiates pour retrouver Alphonse Nkunzurwanda, Célestin Palimehutu et Emmanuel Hakizimana, et de traduire les responsables de leur "disparition" en justice, à : S. E. M. Juvénal Habyarimana/Président de la République/B.P.15/Kigali/Rwanda.

YEMEN

Ali Abdul-Fattah Hashim, enseignant et écrivain, est détenu à la prison centrale de Sanaa, suspecté de dicter des écrits "hérétiques" à ses étudiants, et de mettre en question les principes de la foi islamique. Inculpé d'apostasie, il pourrait être exécuté s'il est déclaré coupable. Ali considère qu'il est prisonnier d'opinion.

Des agents de la sécurité ont arrêté Ali Hashim en avril 1982 à la suite d'une action en justice de caractère privé ; il a été inculpé d'apostasie après avoir été interrogé au sujet de ses convictions religieuses. Il a été brièvement transféré en août dans un hôpital, où l'on a diagnostiqué un état dépressif avec "notions paranoïdes" ; divers sédatifs et neuroleptiques lui ont été administrés.

En septembre, il a comparu devant le tribunal de première instance de Sanaa. Il a refusé de se faire représenter et de participer au procès, et a gardé le silence à l'audience. Le juge l'a finalement déféré à une commission médicale pour évaluation de son état psychique, mais fin mars cet examen n'avait apparemment pas eu lieu ; Ali Hashim reste à la prison centrale de Sanaa, mentalement affaibli, et refuse tout traitement.

Depuis plus de 10 ans Ali Hashim avait des activités politiques au sein du Front démocratique national (FND), principal groupe d'opposition de l'ancienne République arabe du Yémen. Il a été détenu et torturé au moins à quatre reprises ; en 1983 notamment, il avait passé huit mois au secret : il était fréquemment battu et on le forçait à écouter les enregistrements des cris d'autres détenus soumis à la torture. En 1986, il a dû passer deux mois dans un centre de détention des renseignements militaires, maintenu dans une sorte de caisse semblable à un cercueil sans pouvoir aller aux toilettes, avec des fers aux mains et aux pieds.

Prière d'écrire en termes courtois demandant au gouvernement la libération immédiate et inconditionnelle d'Ali Abdul-Fattah Hashim, ainsi qu'un traitement médical adéquat, à : S. E. M. Ali Abdullah Saleh/Président du Conseil présidentiel/Sanaa/Yémen.

PHILIPPINES

Le journaliste Romeo Legaspi, âgé de 58 ans, a été enlevé le 11 janvier 1993 à Olongapo City (Zambales), par des hommes armés qui auraient des liens avec la police nationale des Philippines (PNP). On ne l'a pas revu depuis.

L'an dernier des membres du service du renseignement de la PNP avaient engagé des poursuites contre Romeo Legaspi pour diffamation, celui-ci ayant allégué dans le quotidien ****Voice of Zambales**** (Voix du Zambales) que leur unité avait participé à des activités illégales.

Les charges à l'encontre de Romeo Legaspi ont été abandonnées mais la police a continué à le menacer. Dans sa correspondance avec sa famille et ses proches, ainsi que dans son journal personnel, il disait craindre des représailles violentes de la part de la police.

Ses proches et avocats ont officiellement porté plainte auprès du Bureau national des enquêtes au sujet de la "disparition" de Romeo Legaspi, et déposé le 24 février devant la Cour suprême une demande d'****habeas corpus****. Depuis lors des membres de sa famille ont reçu des menaces de mort anonymes, attribuées à la police.

La Cour suprême a ordonné au tribunal régional d'Olongapo City d'ouvrir une enquête préliminaire sur cette affaire. A l'audience, en mars, la police a nié l'arrestation de Romeo Legaspi et produit un document signé "certifiant" apparemment que cette arrestation n'avait pas eu lieu. Toutefois un inspecteur de police aurait reconnu avoir signé ce document sur ordre du commissaire principal, principal suspect dans cette affaire.

Prière d'envoyer des appels pour demander instamment au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour retrouver Romeo Legaspi et traduire ceux qui l'ont enlevé et fait "disparaître" devant un tribunal civil, à :
M. le Président Fidel Ramos/Malacanang Palace/Manille/Philippines.

BOSNIE-HERZEGOVINE**Des musulmans sont enlevés**

D'octobre dernier à la fin mars, plus de 60 musulmans ont été enlevés au Sandzak - région limitrophe de la Serbie et du Monténégro - par des soldats et éléments paramilitaires serbes des districts de la Bosnie-Herzégovine contrôlés par les Serbes. Les réservistes de l'armée yougoslave auraient permis aux soldats et paramilitaires de pénétrer au Sandzak, et eux-mêmes pillé les maisons abandonnées par les familles musulmanes en fuite.

En octobre par exemple, 16 musulmans du village de Sjeverin qui se rendaient en autobus à leur travail dans une ville serbe avoisinante ont été obligés à descendre et enlevés - alors que l'autobus traversait brièvement le territoire bosniaque. Selon des sources militaires en Serbie, ces 16 personnes ont été emmenées dans un district proche de la ville bosniaque de Visegrad et tuées, ainsi qu'un autre musulman du Sandzak.

En février, une vingtaine de musulmans de Bukovica (Monténégro) ont été enlevés et emmenés en Bosnie-Herzégovine. Six de ces personnes, toutes des femmes âgées, ont été renvoyées au Monténégro en mars, mais elles ont déclaré tout ignorer du sort de leurs compagnons, dont une jeune femme et ses deux enfants en bas âge. Egalement en février environ 25 hommes, musulmans pour la plupart, ont été enlevés dans un train reliant la Serbie au Monténégro, dans un lieu où le train traverse le territoire de la Bosnie sur une dizaine de kilomètres.

Bien que la Serbie et le Monténégro aient condamné ces enlèvements, et déclaré qu'une information était ouverte, on ignorait encore où se trouvaient les victimes à la fin mars.

Depuis le début de la guerre en Bosnie-Herzégovine, les dirigeants musulmans locaux ont prévenu leurs concitoyens d'une possible extension du conflit bosniaque au Sandzak, et des milliers de musulmans locaux ont fui la région, à la suite d'actes d'intimidation, de menaces ou d'agressions. En même temps des réfugiés musulmans de Bosnie-Herzégovine ont fui au Sandzak. Selon des sources serbes, des musulmans du Sandzak auraient rejoint les forces musulmanes qui combattent en Bosnie-Herzégovine, ce que démentent les dirigeants musulmans.

AI a instamment demandé une coopération maximale aux autorités concernées afin de clarifier le sort des personnes enlevées, ainsi que la mise en jugement des responsables de ces enlèvements.

TURQUIE

Agression contre des militants des droits de l'homme

Les responsables de l'Association turque des droits de l'homme, organisation indépendante, ont été la cible d'attentats, et notamment d'enlèvements et d'assassinats auxquels auraient participé les forces de sécurité. Ces agressions ont souvent eu lieu dans les provinces du sud-est, où les hostilités se poursuivent entre partisans kurdes et forces de sécurité.

Le 27 février, les corps du juriste Metin Can, fondateur et président de la branche de l'Association à Elazig, et de son ami, le Dr Hasan Kaya, ont été découverts à 120 km d'Elazig, près d'une route où la police a plusieurs postes de contrôle. Ils avaient les mains attachées dans le dos avec du fil de fer et on les avait cruellement torturés avant de les achever d'une balle dans la tête.

Il semble que les deux hommes aient été enlevés six jours auparavant à Elazig. Ils ont été vus pour la dernière fois alors qu'ils parlaient avec la voiture d'Hasan Kaya, qui a été retrouvée le lendemain abandonnée près d'Elazig. Cette affaire rappelle fortement l'enlèvement, la torture et le meurtre en 1991 de Vedat Aydın, membre du conseil d'administration de la branche de l'Association à Diyarbakir. Certains éléments indiquent que les forces de sécurité sont impliquées dans ce meurtre.

Auparavant, en février, des tireurs inconnus ont assassiné Kemal Kiliç, membre de la branche de Sanliurfa de l'Association. Un témoin clef a été immédiatement arrêté. Mais, fin mars, les avocats représentant la famille de Kemal Kiliç n'avaient pas encore pu lui parler.

Bien que la connivence officielle dans ces meurtres n'ait pas été prouvée de manière concluante, des éléments de preuve importants établissent un lien entre les forces de sécurité et les centaines d'assassinats politiques qui ont eu lieu ces deux dernières années. En outre les groupes pris pour cible - dont l'Association turque des droits de l'homme - ont été harcelés sans répit, arrêtés et apparemment torturés par les forces de sécurité.

Egalement en février, Mehmet Gökalp, représentant de l'Association pour Derik, a été arrêté et emmené à la gendarmerie de Derik dans la province de Mardin, où il aurait été battu jusqu'à perdre connaissance, suspendu par les bras et torturé à l'électricité, tandis que le premier lieutenant de la gendarmerie l'avertissait : "Démissionnez de l'Association des droits de l'homme, ou nous vous tuerons, vous et vos enfants."

Le 25 février Haci Oguz, président de la branche de l'Association située à Siirt a été appréhendé et interrogé au quartier général de la police de Siirt ; il y était encore détenu à la mi-mars.

Les branches de l'Association situées en dehors du sud-est ont aussi été victimes de harcèlement - le gouverneur local a fermé la branche de Samsun en décembre 1992, durant la Semaine des droits de l'homme.

Sept membres du conseil d'administration de la branche d'Ordu ont été jugés par la Cour de sûreté de l'Etat à Kayseri pour avoir "fait de la propagande séparatiste" dans un communiqué de presse. Bien que le communiqué n'ait pas préconisé la violence, ces militants des droits de l'homme peuvent encourir jusqu'à cinq ans d'emprisonnement en vertu de l'article 8 de la Loi antiterroriste. S'ils sont condamnés à des peines de prison, AI les considérera comme des prisonniers d'opinion.

IRAQ

L'ONU demande une surveillance sur place

En mars, la 49e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a voté une résolution condamnant l'Iraq pour violations massives des droits de l'homme conduisant à la répression et à la terreur généralisée. La résolution demandait le déploiement de surveillants des droits de l'homme dans des régions où ils pourraient vérifier indépendamment la situation des droits de l'homme en Iraq, se faisant l'écho d'une série de recommandations du Rapporteur spécial de l'ONU sur l'Iraq, dont le mandat a été renouvelé pour un an.

La résolution priait aussi instamment le Gouvernement iraquien de créer une commission indépendante chargée d'enquêter sur le sort des milliers de personnes "disparues".

Al salue cette résolution, qui pourrait constituer un important précédent pour une surveillance permanente de l'ONU dans les situations de violations graves et étendues des droits de l'homme.

En juillet 1991, après la répression cruelle par le Gouvernement iraquien du soulèvement en masse des Kurdes et des musulmans chiites, Al avait instamment prié l'ONU, dans une déclaration publique, d'envoyer une mission de surveillance internationale des droits de l'homme en Iraq, afin de prévenir la torture, les massacres et autres exactions des forces gouvernementales. Al a par la suite accueilli avec satisfaction la proposition du Rapporteur spécial de l'ONU, en 1992, concernant une surveillance sur place en Iraq, et a maintes fois demandé à l'ONU d'agir dans ce sens.

GUINEE-BISSAU**Abolition de la peine de mort**

La peine capitale a été abolie par l'Assemblée nationale en février avec une majorité des deux-tiers. La réforme s'inscrivait dans une série d'amendements constitutionnels proposés par une commission pluripartite préparant les premières élections démocratiques en Guinée-Bissau. Les partis de l'opposition, qui n'ont pas encore droit de vote à l'Assemblée, étaient unanimement opposés à la peine de mort.

Le mouvement abolitionniste lancé il y a plus d'une décennie s'est amplifié en 1986, après l'exécution de six personnes fusillées à l'issue d'un procès injuste. La pression s'est encore accentuée en 1991 quand la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau nouvellement formée a lancé une campagne en faveur de l'abolition.

AFGHANISTAN**Des soldats attaquent la minorité chiite à Kaboul**

En février, des hommes de l'armée et de la milice ont agressé des membres de la minorité religieuse chiite à Kaboul, frappant, violant, assassinant ou prenant en otage de nombreuses personnes.

Une jeune infirmière a raconté un incident dont elle a été témoin : "Ils étaient 12. Ils ont enfoncé la porte et puis nous ont fait des avances, à ma soeur et à moi. Mon père a tenté de les faire cesser, mais ils l'ont frappé. Ils lui ont coupé les deux mains et un pied. L'un d'eux a jeté les mains de mon père à un chien."

Une femme a dit avoir vu les soldats égorger quatre voisins à la baïonnette, et une autre que son mari et ses trois filles avaient été tués devant elle.

Tant les troupes gouvernementales et la milice que les groupes d'opposition moudjahiddin auraient attaqué des membres d'autres groupes ethniques, religieux et politiques, commettant des viols et d'autres tortures, prenant des otages et se livrant à des exécutions extrajudiciaires et à d'autres assassinats et attentats meurtriers.

HAITI**Les Etats-Unis refoulent des demandeurs d'asile porteurs du virus VIH**

Environ 230 demandeurs d'asile haïtiens porteurs du virus VIH, avec 40 de leurs proches - tous ayant des demandes valables, se sont vu refuser l'entrée des Etats-Unis d'Amérique - la politique du Gouvernement américain étant de refuser ce droit aux porteurs du virus du SIDA. Cela est contraire aux normes internationales relatives à la protection des demandeurs d'asile. Les personnes en cause sont retenues à la base navale américaine de Guantánamo à Cuba.

Depuis le renversement, en 1991, du président Jean-Bertrand Aristide des dizaines de milliers d'Haïtiens ont fui leur pays pour échapper à la répression brutale exercée par l'armée. Quelque 40 000 personnes se sont entassées dans des embarcations fragiles, espérant atteindre les Etats-Unis. Jusqu'en mai 1992, ceux qui ont été interceptés en mer ont été emmenés à la base navale de Guantánamo pour vérifier si leur demande d'asile était "valable". Ceux qu'on estimait être dans ce cas, et qui n'étaient pas porteurs du virus VIH ont été autorisés à entrer sur le territoire américain.

Les conditions de vie à Guantánamo, où aucun traitement médical adéquat n'est prévu pour soigner les malades du SIDA, et où ceux qui ont contracté le virus sont maintenus dans la promiscuité, peuvent constituer un traitement cruel, inhumain ou dégradant. En décembre 1992, les médecins de la base ont insisté auprès de l'INS (Service d'immigration et de naturalisation) pour que quatre demandeurs d'asile soient autorisés à se rendre sur le continent afin de recevoir des soins pour des affections liées au Sida, mais ils se sont heurtés à un refus. Un porte-parole de l'INS aurait dit à un journaliste qu'il était inutile de leur donner d'autres soins puisqu'ils "allaient mourir de toute façon".

Après des démarches prolongées et infructueuses fondées sur des arguments juridiques et humanitaires pour obtenir l'entrée aux Etats-Unis, les demandeurs d'asile ont entamé une grève de la faim en janvier, qui a duré plus de six semaines. AI a fait appel aux autorités américaines, leur demandant d'assurer aux demandeurs d'asile les soins médicaux appropriés, et de les autoriser à entrer aux Etats-Unis afin de poursuivre les formalités de leur demande d'asile. Le Gouvernement américain, bien qu'il n'ait pas répondu à AI, a reconnu le 15 mars les carences de Guantánamo en matière de soins médicaux.

Le 26 mars, un juge fédéral a ordonné au Gouvernement américain d'améliorer les services médicaux de Guantánamo ou d'évacuer les malades du SIDA vers des hôpitaux du continent américain.

AFRIQUE DU SUD

Mort en détention : responsabilité de la police

Un tribunal de Johannesburg a déclaré un policier responsable de la mort en détention de Bethuel Maphumulo, et a déferé l'affaire au Procureur général en mars pour d'éventuelles poursuites. Depuis deux ans, la famille Maphumolo et ses avocats s'efforçaient de convaincre les autorités d'intenter une action contre les policiers soupçonnés du meurtre.

Selon un pathologiste, le Dr Jonathan Gluckman, ce n'est pas un cas isolé ; il s'inscrit parmi d'autres indiquant que la police a tué de nombreuses personnes en détention - des jeunes Noirs pour la plupart. En décembre 1992, le ministre de la loi et de l'ordre a publié un rapport mettant en cause les éléments relevés par le Dr Gluckman au sujet d'actes illégaux de la police, ainsi que son intégrité professionnelle.

Il est fort possible que la réaction des autorités ait encouragé la police à commettre d'autres abus. Les délégués d'AI qui se sont rendus en Afrique du Sud en janvier ont entendu des comptes rendus inquiétants de l'emploi de la torture par la police sud-africaine. Dans les Natal Midlands notamment, les éléments de preuve présentés aux tribunaux indiquent que la police a emmené des prisonniers dans des centres de détention non officiels et isolés, et les a torturés à l'électricité durant les interrogatoires.

En janvier, le Gouvernement sud-africain a signé la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les dispositions précises de la Convention ne seront applicables que lorsque l'Afrique du Sud aura officiellement ratifié le traité ou y aura adhéré, mais cet Etat est dès maintenant tenu de s'abstenir d'actes qui iraient à l'encontre de l'objet de la Convention.

ARABIE SAOUDITE

Des chrétiens détenus sans jugement

Des centaines de chrétiens, dont des femmes et des enfants, ont été arrêtés et détenus au cours des trois dernières années, la plupart sans inculpation ni jugement, pour la seule expression pacifique de leurs convictions religieuses. Nombre d'entre eux ont été torturés durant leur détention, certains ont été battus à coups de fouet.

La plupart des chrétiens en Arabie saoudite sont des travailleurs expatriés. Certains créent des groupes clandestins qui se réunissent pour pratiquer leur culte dans des domiciles privés, du fait de l'interdiction officielle de la pratique, publique et privée, des cultes non islamiques. La possession d'objets religieux non islamiques - bibles, chapelets, croix et images du Christ - est interdite dans la pratique, et ces articles peuvent être confisqués. Il est également interdit de publier et de diffuser des documents en faveur d'une autre foi que la **Wahabiyya****, la croyance islamique officielle du royaume.**

Plus de 300 chrétiens, la plupart d'Asie et d'Afrique, ont été arrêtés depuis 1991. Mikhail Cornelius Mikhail, un menuisier égyptien membre de l'Église orthodoxe copte, a été appréhendé en octobre 1992 à Riyad et inculpé de blasphème. Il a démenti cette charge, mais a été déclaré coupable et condamné à sept ans de prison et mille coups de fouet. Au procès le président du tribunal lui aurait proposé d'alléger sa peine s'il se convertissait à la **Wahabiyya****, mais Mikhail a refusé. Le 31 janvier, il a été relâché et renvoyé en Egypte après avoir reçu un total de 500 coups de fouet administrés sur une période de dix semaines.**

AI a vainement exprimé sa préoccupation aux autorités saoudites, au sujet de l'arrestation et de la détention de chrétiens du fait de la seule expression de leurs convictions religieuses. Elle n'a reçu aucune réponse.

Légendes

Page 1

Douchanbé (Tadjikistan) : le corps d'une victime d'une exécution extrajudiciaire gît dans la rue.

Page 2

Ali Abdul-Fattah Haslim

Page 8

Des centaines de réfugiés haïtiens font la queue, attendant de recevoir quelque nourriture, à la base navale américaine de Guantánamo (Cuba).

Mikhail Cornelius Mikhail

Focus**L'héritage de la honte****Les populations autochtones sont victimes de violations des droits de l'homme**

On estime qu'environ 300 millions d'autochtones vivent dans 70 pays. Entre toutes les victimes de violations des droits de l'homme les populations autochtones sont particulièrement vulnérables, et ont dû payer d'un prix effroyable leurs contacts avec une société dominante. Forcées à quitter leurs terres ancestrales par le massacre et la terreur, prises dans des guerres civiles sans merci, elles n'ont aucun recours contre les exactions qu'elles subissent. Leurs défenseurs n'ont pas non plus été épargnés.

Les Nations Unies ont décidé que 1993 serait l'Année internationale des populations autochtones. L'Année internationale sera célébrée en juin prochain à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne. AI fait appel aux gouvernements des Etats où résident des populations autochtones pour leur demander d'entamer en 1993 une évaluation indépendante d'envergure nationale, de façon à déterminer dans quelle mesure sont respectés les droits fondamentaux de ces populations.

1992 était le 500e anniversaire de l'arrivée des Européens dans les Amériques. A cette occasion, tandis que des festivités officielles se déroulaient dans toute la région, des groupes autochtones soutenus par les organisations des droits de l'homme ont attiré l'attention de l'opinion publique sur les violations, la discrimination et les déplacements subis par ces populations. Mais malgré l'information du public et l'insistance mise sur les épreuves des populations autochtones, il apparaît que les Etats des Amériques ont pris peu de mesures concrètes pour protéger leurs droits.

Si la communauté internationale ne prend pas d'urgence les mesures qui s'imposent, il existe un danger réel de voir l'Année internationale se conclure sans une évolution notable vers la protection des droits des populations autochtones dans le monde entier.

Nous ne présentons ici que quelques-uns des nombreux cas recensés par AI : ils sont néanmoins représentatifs de l'expérience commune aux peuples autochtones de divers pays. Indépendamment de leur existence ou du lieu où ils vivent, une nécessité urgente unit ces populations : la sauvegarde de leurs droits fondamentaux.

Il faisait nuit noire quand des soldats ont enfoncé à coups de pied la porte du logis de Banapati Deb Barma et l'ont violée jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Quatorze femmes des tribus, dont cette jeune femme de 25 ans, ont été violées en juin 1988 lors d'un raid de l'armée sur leur village du nord-est de l'Inde - Ujan Maidan, dans l'Etat de Tripura. La plus jeune des victimes n'avait que 12 ans.

Les autorités de cet Etat ont nié les viols et tenté de dissimuler ce crime. Une enquête de la Cour suprême a confirmé deux ans après que ces viols collectifs avaient bien eu lieu, et que l'armée et les pouvoirs publics de cet Etat avaient tenté de les passer sous silence. L'affaire est encore en instance devant la justice. Les viols commis par les forces de sécurité sont l'une des atteintes aux droits de l'homme les plus fréquemment signalées dans l'Etat de Tripura.

Plus de 220 tribus des collines vivent dans sept Etats isolés du nord-est de l'Inde : Assam, Nagaland, Manipur, Arunachal Pradesh, Meghalaya, Mizoram et Tripura. Leurs moeurs et leur culture diffèrent de celles des autres régions du pays. Plusieurs tribus du nord-est ont pris les armes pour obtenir leur indépendance ou autonomie, et certains de ces groupes ont enlevé ou tué des civils.

Le viol n'est que l'un des nombreux actes criminels qui lésent les droits fondamentaux des populations civiles lors des interventions de l'armée dans le nord-est de l'Inde. Au cours des dernières années les soldats ont arrêté, torturé, exécuté extrajudiciairement ou fait "disparaître" des milliers de membres des tribus.

A travers le monde, les populations indigènes et tribales sont souvent prises dans les affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés. En conséquence, dans certains pays, des communautés autochtones ont été virtuellement anéanties.

De la fin des années 70 au début des années 80, dans sa lutte contre l'opposition armée, les soldats guatémaltèques ont massacré des dizaines de milliers d'Indiens non combattants. Des communautés entières ont été accusées de subversion et leurs membres éliminés. De nombreux Indiens ont pris la fuite, cherchant refuge et anonymité dans les cités - abandonnant leur costume traditionnel, qui révélait leur ethnie et lieu d'origine, pour se soustraire à la vindicte des forces de sécurité.

Les Nuba, qui habitent une région montagneuse au centre du Soudan, ont subi de graves violations de leurs droits fondamentaux durant 10 années de guerre civile entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et les troupes gouvernementales. Les hostilités se sont déroulées dans les monts Nuba et le sud du Soudan. Certains Nuba ont rallié l'APLS, qui a intensifié son action dans la région à la mi-1987 - et depuis lors les autorités et milices progouvernementales ont soupçonné beaucoup de Nuba d'aider les rebelles. L'APLS a également commis des exactions contre les Nuba, les considérant favorables au pouvoir.

Le conflit sanglant qui a fait rage dans cette région était le résultat conjoint de tensions politiques, religieuses et raciales de longue date. Mais depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel en juin 1989, la situation s'est brusquement détériorée. On a signalé des centaines d'exécutions extrajudiciaires de villageois Nuba, ainsi que des "disparitions" et incarcérations arbitraires. En mars et avril 1992 notamment, plus de 40 villageois ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires dans le district de Jebel Tabaq, à l'ouest des monts Nuba. Des dizaines de milliers de personnes ont été réinstallées de force dans des camps officiellement décrits comme des "villages de paix". L'offensive menée par l'armée régulière contre les communautés montagnardes Nuba aurait pour but, en chassant les Nuba, d'annihiler l'APLS dans cette région.

Les communautés indiennes du Pérou, prises dans un conflit apparemment interminable entre l'opposition armée et les troupes gouvernementales, ont été massivement victimes d'enlèvements, de torture et de massacres. En septembre 1990, des éléments de l'armée et d'un groupe de défense civile ont tué des paysans de plusieurs petites communautés du département d'Ayacucho, qui avaient refusé de rallier les patrouilles de défense civile. Dix-huit corps - y compris des enfants - ont été plus tard découverts dans des fosses clandestines.

Une commission du Sénat péruvien a enquêté sur ces massacres et conclu à la responsabilité des forces de sécurité. En février 1992, un officier a été inculpé de meurtre par un tribunal civil. Néanmoins un non-lieu a été rendu par un tribunal militaire en septembre 1992 et l'officier a réintégré ses fonctions dans le service actif.

Dans de nombreux pays partout dans le monde, les cas de ce genre - où la justice couvre ceux qui sont impliqués dans le meurtre, l'enlèvement et la torture des populations autochtones - n'ont rien d'exceptionnel. Non seulement les soldats ont souvent bénéficié d'une protection tacite, mais aussi les membres des "escadrons de la mort" - tueurs à la solde de puissants propriétaires locaux ou membres de milices civiles.

Au Bangladesh, en avril 1992, plus de 100 villageois des tribus, sans défense, ont été tués par une bande de civils armés et d'éléments paramilitaires. Selon les survivants le village de Logang a été encerclé, on a forcé les habitants à rentrer chez eux et incendié leurs maisons. Des

enfants en bas âge auraient été arrachés à leurs mères et jetés dans les flammes, et un très grand nombre de villageois brûlés vifs ; ceux qui tentaient de fuir étaient abattus.

Le massacre de Logang est le plus récent épisode d'un conflit de longue date entre les autorités du Bangladesh et le groupe tribal armé des ****Shanti Bahini****. Depuis le milieu des années 70, les Chittagong Hill Tracts - un district peu peuplé où les gouvernements successifs du Bangladesh ont tenté de réinstaller des populations non tribales des plaines à forte densité démographique - sont le théâtre d'un conflit armé opposant les forces gouvernementales aux partisans d'une autonomie régionale. L'armée inflige fréquemment aux populations tribales des violations étendues de leurs droits fondamentaux.

Les ****Shanti Bahini**** ont attaqué et tué de nombreux soldats et éléments paramilitaires, de même que des colons bengali n'appartenant pas aux tribus. Les forces de sécurité et des colons bengali armés ont exercé des représailles sanglantes.

Les autorités ont soutenu que le massacre de Logang n'avait pas fait plus de 12 morts parmi les tribus, mais un groupe composé d'avocats, de journalistes et de militants des droits de l'homme, ainsi que du procureur général adjoint du Bangladesh ont conclu que plus de 200 enfants, femmes et vieillards avaient été tués.

L'indignation qui a secoué l'opinion publique à la suite de ce massacre a conduit les autorités à ouvrir une enquête. En octobre 1992, le gouvernement a publié un rapport succinct confirmant la version officielle précédente selon laquelle seulement 12 villageois avaient été tués. Le rapport attribuait la responsabilité des décès à des membres des milices civiles, éléments paramilitaires et colons bengali armés, dont certains auraient été arrêtés et seraient en instance de jugement.

Aucune sanction n'aurait été prise contre les membres des forces de sécurité, qui non seulement auraient commis certains de ces meurtres, mais aussi encerclé Logang et empêché les villageois terrifiés de fuir. Selon AI, le rapport de l'enquête ne suffit pas à expliquer des représailles meurtrières aussi étendues que celles signalées à Logang et décrites par de nombreux témoins ; AI est gravement préoccupée par la façon dont l'enquête s'est déroulée.

Le combat pour la terre

Les populations autochtones dont les terres traditionnelles sont convoitées à des fins d'exploitation agricole et commerciale sont victimes d'exactions généralisées.

Fin 1991, le Gouvernement brésilien a lancé le slogan "l'Indien c'est la terre", pour reconnaître l'importance essentielle des droits à la terre pour la survie sociale, économique, culturelle et politique des populations indiennes du Brésil. La Constitution brésilienne contient des garanties étendues pour la protection des droits autochtones, mais cela n'a pas empêché les abus commis à l'encontre de ces populations. Des tueurs à gages ont enlevé, torturé et tué des membres des communautés indiennes, car leurs terres ou leurs ressources étaient convoitées. La plupart de ces abus sont restés impunis ; les pouvoirs publics les ont souvent tacitement acceptés ou cautionnés, allant même jusqu'à y participer. Malgré l'envergure et la persistance des agressions, les autorités n'ont pas poursuivi les responsables en justice, et n'ont rien fait non plus pour résoudre les tensions existant entre les populations indiennes et non indiennes du Brésil.

Domingos Paulino, un chef indien des Caviao Pukobyé, du district autochtone de Governador, a été abattu le 1er décembre 1992 à Amarante, au nord-est de l'Etat brésilien de Maranhao. Domingos Paulino, connu pour son opposition à l'octroi de permis d'abattage dans les territoires indiens - politique dont sont partisans d'autres chefs indiens -, avait été menacé de mort par des exploitants forestiers qui traversaient fréquemment les terres de sa communauté pour atteindre celles des Indiens Guajajara, où ils avaient des permis d'exploitation. C'est un négociant en bois connu qui aurait abattu le dirigeant indien, mais la police n'a procédé à aucune arrestation.

Les Barabaig, peuple de bergers de Tanzanie centrale, ont été victimes d'intimidation et de harcèlement généralisés de la part des autorités, maltraités et emprisonnés, durant 20 années d'un litige foncier avec l'administration. Le gouvernement a acquis de vastes terrains situés sur leurs pâturages traditionnels pour un projet important de culture du blé, dirigé par l'entreprise d'Etat NAFCO - National Agricultural and Food Corporation (Corporation nationale pour l'alimentation et l'agriculture). Les Barabaig maintiennent que ces terres leur ont été prises illégalement, et le procès qu'ils ont intenté à l'Etat traîne en longueur.

Des cas graves de torture, coups et autres abus commis par le personnel de la NAFCO ont été signalés, mais le gouvernement n'a pris aucune mesure contre les coupables. En août 1992, des officiels de la NAFCO auraient obligé trois jeunes Barabaig à avoir des rapports sexuels avec des

femmes de leur communauté. Deux de ces jeunes gens se sont enfuis. Le troisième, Ginadi Gidagudeda, a été passé à tabac. Quelques jours après, des cadres de la NAFCO ont voulu forcer un adolescent à avoir des rapports sexuels avec sa mère ; il a refusé et a lui aussi été passé à tabac. Un bâton a été introduit de force dans le vagin d'une autre femme. Ces incidents ont été signalés à la police et certains responsables nommément désignés, mais il n'y a pas eu de poursuites.

Par contre, des Barabaig ont souvent été arrêtés et emprisonnés pour violation de propriété. En 1992, 10 femmes ont été condamnées à cinq ans d'emprisonnement par le tribunal de première instance de Bassotu pour avoir glané des épis laissés après la moisson. Un enfant de sept ans a été condamné à la bastonnade.

Les membres de communautés tribales des Philippines ont subi des violations étendues en raison de l'importance économique et politique des territoires qu'ils habitent.

Depuis des années, les hauts plateaux de Luzon constituent des bases importantes pour la Nouvelle armée du peuple (NAP). Pour la combattre, le gouvernement a lancé une opération militaire de grande envergure : de nombreux civils non armés ont été tués, dont des membres des communautés tribales. Le pouvoir a considéré que les associations créées pour défendre les intérêts de ces communautés servaient de façade à l'opposition armée et leurs membres et dirigeants ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou d'autres violations.

En février 1993, un militant communautaire des droits de l'homme, Chris Batan, âgé de 26 ans, a été tué. Chris Batan appartenait à la tribu Igorot, qui compte un million de personnes vivant dans les montagnes de la Cordillera, au nord de Luzon ; il travaillait avec une organisation nationale des droits de l'homme, la **Task Force Detainees** (Force d'intervention en faveur des détenus aux Philippines). Il militait aussi avec la **Cordillera People's Alliance** (Alliance des populations de la Cordillera), qui défend les droits économiques, sociaux et politiques des populations de la Cordillera.

Chris Batan a été tué alors qu'il se rendait à Betwagan (Sandang), dans la Mountain Province, pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises sous l'ancien président Marcos. Selon des collègues qui l'accompagnaient, ils approchaient de Betwagan Bridge quand cinq ou six hommes ont ouvert le feu sur eux ; Chris Batan a été touché à la jambe. Quand ses amis ont tenté de lui porter secours, les tueurs se sont rapprochés et lui ont tiré une balle dans la poitrine. Selon des témoins, ils appartenaient à la **Citizen Armed Force Geographical Unit** (Unité géographique de la force armée des citoyens), milice jouissant du soutien officiel et utilisée par l'armée dans ses opérations antirebelles.

Les Basarwa sont les autochtones de vastes régions de l'Afrique méridionale, dont le Botswana. Leur économie est basée sur la chasse et la cueillette ; ils sont socialement défavorisés par rapport à la population sédentaire des Batswana qui vit d'agriculture.

En mars, le Conseil chrétien du Botswana a signalé que des Basarwa accusés d'avoir tué des animaux sauvages en braconnant, étaient soumis à la torture en garde à vue par des officiels du Département de la faune sauvage et des parcs nationaux. La torture consistait à mettre un caoutchouc très serré autour des testicules de la victime et un sac en plastique sur sa tête, les forçant à déféquer involontairement - puis ils étaient battus.

Discrimination

Les populations autochtones sont souvent économiquement défavorisées et marginalisées par certains facteurs géographiques, culturels et linguistiques. La discrimination qui les frappe les rend plus vulnérables aux abus que les autres secteurs de la société ; les autochtones risquent davantage d'être poursuivis et condamnés pour certains délits, et sont moins à même d'être correctement défendus en justice. Ils peuvent encourir dans certains pays des peines plus lourdes que les non autochtones déclarés coupables des mêmes délits. Les préjugés raciaux entraînent aussi un manque de respect de la part des pouvoirs pour leur existence et leur culture.

En 1991, une étude officielle a dénoncé, et condamné dans ses conclusions, le traitement des autochtones de la province canadienne du Manitoba. L'Enquête judiciaire aborigène du Manitoba, menée par deux hauts magistrats, a noté que les autochtones représentaient moins de 12 % de la population, mais la moitié des détenus des prisons. Selon l'enquête : "Le système judiciaire a échoué massivement envers la population aborigène du Manitoba. Il s'est montré incompréhensif, arrêtant et emprisonnant un nombre disproportionné d'autochtones... Les prévenus autochtones passent plus de temps en détention préventive, et moins de temps avec leurs avocats, et s'ils sont déclarés coupables, leur incarcération est plus probable."

L'enquête a aussi examiné le cas de John Joseph Harper, un Indien Wasagamack. John Joseph Harper, qui ne portait pas d'arme, a été tué en 1988 par l'arme d'un policier alors qu'il lutait avec celui-ci. Lors de l'enquête, le juge a conclu que le coup était parti accidentellement et rendu un non-lieu en faveur du policier. Toutefois l'enquête a constaté que le racisme avait eu un rôle dans cette affaire, et conclu que la police "n'avait ni assez fait, ni montré assez d'énergie dans la recherche de la vérité sur le décès de J.J. Harper".

En Australie, une commission officielle enquêtant sur la mort d'aborigènes en garde à vue a fait état en 1991 d'un taux d'arrestation 29 fois plus élevé pour les aborigènes que pour d'autres Australiens. La commission a noté des "carences évidentes" en matière de soins aux détenus aborigènes, qui dans certains cas ont directement contribué à leur décès.

En avril 1992, les délégués d'AI en Australie ont vu des aborigènes dans des cellules et prisons où les conditions de détention étaient si mauvaises qu'elles équivalaient à des mauvais traitements. Avant de comparaître en justice, les aborigènes restaient détenus des semaines dans des cellules de police seulement prévues pour une garde à vue de quelques heures. Plusieurs cellules étaient surpeuplées, mal équipées, sans possibilité d'exercice ni parler pour la famille. Dans une de ces prisons, celle d'Alice Springs dans le Territoire du Nord, les délégués d'AI ont constaté une proportion de plus de 80% d'aborigènes. Les détenus étaient placés dans des dortoirs divisés par un grillage en plusieurs sections - chacune contenait six ou sept prisonniers qui se partageaient un urinoir sans cloison et un robinet d'eau froide. Il y faisait chaud et il régnait une forte odeur d'urine et de sueur. Les détenus étaient enfermés dans ces dortoirs 16 heures par jour.

Les communautés aborigènes d'Australie sont souvent soumises à une étroite surveillance policière, et l'on signale de nombreux cas de harcèlement et d'arrestation sous de faux prétextes, ce qui entraîne un nombre disproportionné d'arrestations et d'emprisonnement.

Les familles d'aborigènes décédés en garde à vue ont aussi dénoncé le harcèlement de la police. Arthur Murray, dont le fils est mort en garde à vue en 1982, a déclaré avoir plusieurs fois démenagé parce que la police le harcelait. En octobre 1992, il a été arrêté à Sydney parce qu'on l'accusait d'avoir cassé la fenêtre d'un voisin. Le policier qui l'a appréhendé lui aurait dit : "Vous autres, les nègres, vous êtes tous pareils... Autant te taper dessus pour que tu ailles te pendre". Arthur Murray, l'organisateur du Comité de surveillance des décès aborigènes en garde à vue, a rejeté l'accusation de bris de fenêtre et porté plainte contre la police.

Au Viet Nam, les tribus ont été victimes de discrimination en raison de leurs convictions religieuses. Depuis 1989, on a arrêté un certain nombre de pasteurs et responsables laïcs dans les tribus des collines du centre : Jeh, Jerai and Koho. Tous sont membres de congrégations protestantes que les autorités suspectent apparemment de liens avec un petit groupe rebelle du nom de FULRO. Les charges relevées contre certains d'entre eux incluent "pastorat illégal" ou "opposition à la politique gouvernementale sous couvert de religion" et ils ont été détenus sans jugement. D'autres ont été condamnés à des peines de prison ou aux travaux forcés. Dix anciens de la tribu Jeh, arrêtés en juin, juillet et août 1990, auraient été condamnés à trois ans de prison. Ils seraient détenus uniquement pour leur association présumée avec des groupes chrétiens non reconnus officiellement, qui ont participé à des activités religieuses non violentes.

La décennie passée a vu, dans de nombreux pays, une prise de conscience accrue des droits autochtones - conduisant souvent à des campagnes et manifestations populaires. Au niveau international, le Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones tient depuis 1982 des sessions annuelles d'étude sur les développements qui peuvent affecter les droits de ces populations, en vue d'élaborer des normes relatives à leurs droits. Des autochtones en nombre croissant - d'une dizaine en 1982 à 300 en 1992 - ont participé aux sessions du Groupe de travail.

Les populations autochtones ont défendu leurs droits dans les associations communautaires, les syndicats et les partis politiques. Mais beaucoup de ces militants ont été victimes de représailles.

Rigoberta Menchú, une dirigeante indienne d'El Quiché (Guatemala), lauréate du prix Nobel pour la paix en 1992, a dû s'exiler au début des années 80 après le meurtre de son père, de sa mère et d'un frère par les forces de sécurité. De retour au Guatemala en 1989 pour prendre part à des délibérations de paix internes, elle a reçu des menaces de mort, qui ont été réitérées quand elle est revenue en 1991 et 1992. Elle est maintenant ambassadrice spéciale de l'ONU pour l'Année internationale des populations autochtones. Malgré sa notoriété, elle n'est pas en sûreté au Guatemala.

Leonard Peltier, un Sioux du Dakota, est l'un des dirigeants de l'"American Indian Movement" (AIM). Il purge actuellement deux peines consécutives de prison à vie pour le meurtre de deux agents du FBI dans la réserve indienne de Pine Ridge (South Dakota), en 1975.

Avant son procès Leonard Peltier avait été extradé du Canada, en partie sur la foi des déclarations assermentées d'un prétendu témoin ; le FBI a par la suite reconnu qu'il savait alors qu'il s'agissait d'un faux témoignage. Au procès, le ministère public n'a pas présenté au tribunal les éléments de preuve qui auraient pu avoir une incidence favorable sur son cas. Il s'agissait notamment du témoignage d'un expert en balistique du FBI - à savoir que l'arme présentée comme appartenant à Leonard Peltier avait un mécanisme différent de celle utilisée pour les meurtres.

AI considère qu'une décision des instances américaines en faveur de la révision du procès de Leonard Peltier servirait les intérêts de la justice.

Représailles cruelles sur des civils Tuareg

Au Niger et au Mali, des centaines de civils Tuareg ont été tués par les forces de sécurité en représailles cruelles des actions menées par des groupes Tuareg.

En mai et juin 1990, les troupes gouvernementales ont attaqué des campements Tuareg et tué des centaines de personnes, y compris des enfants.

Des détenus Tuareg ont été tués dans plusieurs villes. Les massacres de l'armée ont suivi des manifestations Tuareg violentes, au cours desquelles six personnes ont trouvé la mort.

Les terres traditionnelles du peuple autochtone nomade des Tuareg s'étendent à travers les régions nord du Mali et du Niger. Depuis que les groupes Tuareg ont lancé des attaques armées en 1990, des centaines de personnes ont été tuées dans le conflit entre les forces de sécurité du Mali et du Niger, et par les insurgés Tuareg eux-mêmes. Les rebelles Tuareg détiennent quelque 40 représentants du gouvernement en otage au Niger.

Des centaines de Tuareg ont été appréhendés dans les rafles des forces de sécurité, emprisonnés et torturés.

Massacre en Colombie

Certains groupes autochtones sont devenus victimes de violations des droits de l'homme parce qu'ils sont pris dans la soi-disant "lutte anti-drogue", ou pour le seul fait d'habiter des districts où les terrains sont prisés pour la culture et la production de stupéfiants.

Le 16 décembre 1991, vingt Indiens Paez, dont des femmes et des enfants, ont été massacrés dans le département colombien du Cauca. Une soixantaine d'hommes de main, armés et portant des cagoules, ont fait irruption dans le bâtiment où les Indiens tenaient un meeting communautaire, et ont ouvert le feu sur eux.

Le massacre a suivi un schéma de harcèlement et d'exactions à l'encontre des Indiens par des tueurs apparemment à la solde de propriétaires fonciers et trafiquants de drogue. La communauté Paez avait maintes fois signalé ces faits aux autorités, qui n'ont cependant rien fait.

Une enquête judiciaire a été immédiatement ouverte sur le massacre. Le Congrès colombien a institué une commission d'enquête spéciale, et des civils accusés d'appartenance à une organisation paramilitaire ont été arrêtés. Néanmoins les meurtres n'ont pas cessé.

Un mois après le massacre, deux avocats qui avaient mené une enquête indépendante sur l'incident ont été tués, et un anthropologue qui travaillait avec eux a "disparu". En mai 1992, un troisième avocat, Oscar Elias López, a été tué ; il était conseiller juridique d'Indiens victimes du massacre, et avait signalé qu'il recevait de nombreuses menaces de mort.

En décembre 1992, le ministère public a engagé des poursuites disciplinaires contre deux officiers de la police nationale, dont le chef de la police locale, pour participation au massacre des Indiens Paez. Des témoins ont déclaré qu'environ 18 agents et plusieurs civils étaient responsables des meurtres. Néanmoins aucun des fonctionnaires impliqués dans ces assassinats n'a été inculpé.

LEGENDES**Page 3**

Les Nuba, au centre du Soudan, ont souffert de graves violations des droits de l'homme durant les 10 années de guerre civile qui ont opposé les troupes gouvernementales et l'armée d'opposition (APLS).

Banapati Deb Barma a été violée par des soldats de l'armée indienne.

Page 4

****Ci-dessus** :**

Femme Tzutuhl à Santiago Atitlán (Guatemala). De nombreuses communautés indiennes ont été déclinées au cours d'opérations de l'armée contre des insurgés, dans les années 70 et au début des années 80 au Guatemala.

****Ci-contre** :**

Ginadi Gidagudeda, jeune Barabaig, a été passé à tabac par des employés d'une société de l'Etat tanzanien.

Page 5

Des autochtones manifestent pour leurs droits, aux Philippines.

Des femmes Tuareg pilent du millet.

Page 6

Enterrement de 20 Indiens Paez massacrés en Colombie.